

APPENDICE

[Français]

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
LE PREMIER MINISTRE

Québec, le 16 octobre 1970

Monsieur le Premier ministre,

Au cours des derniers jours, la population du Québec a été bouleversée par les enlèvements de monsieur James R. Cross, représentant du gouvernement britannique à Montréal, et de l'honorable Pierre Laporte, ministre du Travail et de la Main-d'œuvre et ministre de l'Immigration du Québec, ainsi que par les menaces proférées contre la sécurité de l'État et des personnes dans des communiqués émis par le Front de Libération du Québec ou en son nom, et enfin par l'ensemble des circonstances reliées à ces événements.

Après consultation des autorités directement responsables de l'administration de la justice au Québec, le gouvernement du Québec est convaincu que la loi, dans son état actuel, ne permet pas de répondre d'une façon satisfaisante à cette situation.

Dans les circonstances, au nom du gouvernement du Québec, je demande que des pouvoirs d'urgence soient prévus le plus tôt possible permettant de prendre des mesures plus efficaces. Je demande en particulier que ces pouvoirs comprennent l'autorité d'arrêter et de détenir les personnes que le Procureur général du Québec estime, pour des motifs raisonnables, être dédiées au renversement du gouvernement par la violence et des moyens illégaux. Selon l'information que nous possédons et qui vous est accessible, nous faisons face à un effort concerté pour intimider et renverser le gouvernement et les institutions démocratiques de cette Province par la commission planifiée et systématique d'actes illégaux, y compris l'insurrection; il est clair que les individus engagés dans cet effort concerté rejettent totalement le principe de la liberté dans le respect du droit.

Le gouvernement du Québec est convaincu de la nécessité de tels pouvoirs pour faire face à la crise actuelle. Non seulement deux hommes complètement innocents sont menacés d'assassinat, mais encore nous faisons face à une tentative de destruction de l'ordre social par une minorité ayant recours à la commission d'actes criminels; ce sont ces considérations qui amènent notre gouvernement à faire cette demande.

Le gouvernement est confiant que par le recours à de tels pouvoirs, il pourra sans délai mettre un frein à l'intimidation et à la terreur et assurer à tous les citoyens la paix et la sécurité.

Veuillez accepter, monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Robert Bourassa

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau
Premier ministre du Canada
Chambre des Communes
OttawaVILLE DE MONTRÉAL
CANADA

Hôtel de Ville

Cabinet du président
du comité exécutif
Le 15 octobre 1970.Le Très Honorable Pierre-Elliott Trudeau, c.p., c.r.
Premier Ministre du Canada
Édifice du Parlement
Ottawa, Canada

Monsieur le Premier Ministre,

Le Directeur du Service de la Police de Montréal nous informe que les moyens à sa disposition s'avèrent insuffisants et que l'assistance des gouvernements supérieurs est devenue essentielle pour protéger la société du complot séditieux et de l'insurrection appréhendée dont les enlèvements récents ont marqué le déclenchement.

Nous vous communiquons de toute urgence ce rapport qui décrit l'ampleur de la menace et l'urgence de renforcer les mécanismes pour la combattre.

Nous requérons, Monsieur le Premier Ministre, toute l'assistance que le gouvernement du Canada jugera utile et désirable pour mener à bien la tâche de protéger la société et la vie des citoyens dans ces heures difficiles.

Le Président du Comité exécutif Le Maire de Montréal
Lucien Saulnier Jean DrapeauService de la Police
Cabinet du DirecteurVille de Montréal
Annexe de l'Hôtel de Ville.
Le 15 octobre 1970.Son Honneur le Maire
Monsieur Jean Drapeau
Le président du Comité exécutif
Monsieur Lucien Saulnier

Messieurs,

Un mouvement subversif extrêmement dangereux s'est développé progressivement au Québec depuis plusieurs années en vue de préparer le renversement de l'État légitime au moyen de la sédition et d'une insurrection armée éventuelle.

Les enlèvement récents d'un diplomate étranger et d'un ministre de la Couronne de la province de Québec ont marqué le déclenchement par ce mouvement de leur projet séditieux et d'actes menant directement à l'insurrection et au renversement de l'État.

Dans ces circonstances, l'enquête que doivent mener les autorités policières doit nécessairement porter sur l'ensemble des activités des réseaux de ce mouvement séditieux et ne saurait se restreindre, à peine d'être vouée à l'échec, à une simple recherche des individus qui ont perpétré l'enlèvement odieux des deux (2) personnes encore à ce jour prisonnières.